

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 18 juillet 2016 à 19 h 30 au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Madame Marjolaine Dubé D'Astous, conseillère
Monsieur Martin Carrier, conseiller
Madame Chantal Gendron, conseillère
Madame Johanne Caron, conseillère
Monsieur Mario Gendron, conseiller

Madame Mélanie Bélanger, conseillère prend place à 20 h 45

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance
Résolution 147-16

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30 sur proposition de Madame Johanne Caron et appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec (article 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Soumission de Magnor pour la mise à niveau des réacteurs UV de la station de pompage
4. Demande à la CSMM pour accès à la fibre optique de l'école pour la téléphonie IP (salle paroissiale)
5. Suivi dans le dossier du Point de services Desjardins de Saint-Damase
6. Compte-rendu pour l'installation des lampadaires
7. Demande d'aide financière additionnelle auprès d'organismes et autres pour le centre communautaire
8. Levée de la réunion

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 148-16

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

Soumission de Magnor pour la mise à niveau des réacteurs UV de la station de pompage
Résolution 149-16

- Attendu que la municipalité a demandé un prix à l'entreprise Magnor inc. pour la mise à niveau des réacteurs UV à l'usine de l'eau potable;
- Attendu que la soumission consiste à la mise à niveau des réacteurs, remplacer des contrôleurs, remplacer des modules CommCenter, ajout des débitmètres, réaménagement complet de la tuyauterie, raccordement des différents systèmes de contrôle sur le skid, mise en marche et formation ainsi que les frais de déplacement;
- Attendu qu' il s'agit d'un contrat qui peut être octroyé de gré à gré sans procéder par appel d'offres, conformément à la loi, en raison des montants en jeu.

En conséquence, il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu :

D'octoyer le contrat à Magnor inc. pour la mise à niveau des réacteurs UV selon la soumission S-1168 au montant de 11 475,20 \$ taxes en sus.

La dépense nette sera affectée à la Priorité 1 du programme de la TECQ 2014-2018.

Adoptée

Demande à la CSMM pour accès à la fibre optique de l'école pour la téléphonie IP (salle paroissiale)

Résolution 150-16

Attendu que la municipalité veut relier la salle paroissiale à la téléphonie IP de la MRC de la MRC de La Matapédia;

Attendu que la salle est située à côté de l'école de Saint-Damase et qu'il faudrait passer un fil entre la salle informatique de l'ancienne bibliothèque jusqu'au sommet de l'école pour l'installation d'un point WIFI;

Attendu que la municipalité désire installer la téléphonie IP dans tous les édifices municipaux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité demande à la Commission scolaire des Monts-et-Marées l'autorisation d'effectuer les travaux nécessaires pour que la salle paroissiale puisse bénéficier de la téléphonie IP.

Adoptée

Mélanie Bélanger prend place à 20 h 45.

Suivi dans le dossier du Point de services Desjardins de Saint-Damase

Monsieur Jean-Marc Dumont fait un suivi aux membres du conseil concernant le dossier du **Point de service Desjardins de Saint-Damase.**

Demande d'aide financière additionnelle auprès d'organismes et autres pour le centre communautaire

Résolution 151-16

Il est résolu à l'unanimité de mandater Madame Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière à vérifier auprès du ministère s'il est possible de faire un appel d'offres pour offrir aux organismes, entreprises et autres la possibilité de verser une contribution financière pour la construction du nouveau centre communautaire en échange de voir leur nom inscrit sur le centre ou sur les locaux au sous-sol.

Adoptée

Levée de la réunion

Résolution 152-16

Il est proposé par Madame Chantal Gendron de clore la séance à 21 h 20.

Adoptée

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire